

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°239 du mardi 21 mai 2019

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)
M. D. Jamsin
Mme L. Rassel

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. P. Antoine, M. Blondiau, A. Van Caulaert
Excusé : M. C. Hervieu

1. Approbation du PV n° 238 du mardi 23 avril 2019

Le PV n°238 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

En actualités diverses :

- la DP introduira une remarque concernant le document commenté à la réunion extraordinaire réservée à l'examen des comptes et bilans ;
- M.M. Streker fera une intervention concernant la centralisation des circulaires et les recommandations du DPO (Data Protector Officer) ;
- calendrier des prochaines réunions du CE
- distribution de la fiche de recettes et dépenses du mois d'avril 2019.

3. Projet de modification 1 du Règlement de Travail (suite PV CE n°236, point 4)

Au chapitre 2 : « Risques psycho sociaux, violence, harcèlement moral et sexuel au travail », au point 2.2 « Dispositions générales », le CE se prononce pour la proposition de l'ajout – proposé par M. D. Jamsin - concernant (en substance) la garantie d'égalité des femmes et des hommes, y compris par l'élaboration éventuelle et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire adapté, de structures, de stratégies et d'actions appropriées, visant à ancrer cette égalité dans l'organisation du travail.

Remarque de Mme L. Rassel : il conviendrait de mettre certaines formulations de paragraphes existants en écriture inclusive.

4. Projet de modification 2 du Règlement de travail (suite PV CE n°236, point 6)

Au point 4.2.3 C (partie spécifique au Secondaire) de ce même RT, M. D. Jamsin commente cet ajout concernant le travail « collaboratif ».

Au §11, la référence faite aux 60 heures/année de travail collaboratif (en proportion de la charge horaire de l'enseignant.e) sous entend que pour un mi-temps elle sera réduite à 30 heures.

Étant entendu que le travail de l'enseignant.e comporte le travail en classe (devant les élèves), mais aussi pour l'école et les élèves, on le mentionne ici « a minima », mais chaque enseignant.e est sensé gérer sa charge, vu que l'on n'a pas les moyens de contrôler. Suggestion sera faite aux enseignant.e.s de mentionner les réunions auxquelles ils/elles participent dans leurs journaux de classes.

NB : Depuis cette réunion du CE de mai 2019, il est apparu que la définition de « service à l'école » s'inspirait surtout de l'interprétation qu'en faisait le Segec. Depuis lors, la portée de la notion de travail au bénéfice de l'école a été fortement atténuée, suite -entre autres- aux remarques des organisations syndicales.

Il conviendra donc de modifier la rédaction du projet de modification du RT en ce sens.

5. Éphémérides

Les projets d'éphémérides des ESA Erg et St-Luc convergent tous deux sur la nécessité de placer les Portes ouvertes les vendredi 27 et samedi 28 mars.

Le Secondaire et l'EPS souhaitent par contre les placer les 20 et 21 mars ; au Secondaire pour raisons de périodes de voyages scolaires aux dates de fin mars.

Mme L. Rassel et M. M. Streker indiquent que cette différenciation de dates entre Secondaire et Supérieur posera problème, car les élèves du Secondaire devraient pouvoir visiter les ESA Erg et Saint-Luc, ou à tout le moins que des enseignants de l'Erg et St-Luc puissent faire des présentations de leurs filières au Secondaire.

M. D. Jamsin rappelle que les élèves du Secondaire ne peuvent être libérés le vendredi après-midi. Les directions des ESA Erg et St-Luc s'étonnent qu'une souplesse réglementaire ne puisse être trouvée au Secondaire pour permettre à leurs élèves de se déplacer et/ou de s'informer à l'intérieur de leurs ESA.

Des solutions à ces problématiques de calendrier pour la présentation au Secondaire de l'offre pédagogique de nos 2 ESA devront être trouvées pour l'année scolaire et académique prochaine.

6. Actualités diverses

A. Remarque sur l'examen des comptes et bilans (réunion extraordinaire)

En l'absence de PV de cette réunion extraordinaire (dont le secrétaire du CE avait demandé à être déchargé), la DP souhaite que soient actées ses remarques concernant le « Ratio de solvabilité » devenu de plus en plus important depuis 2012.

S'il convient d'en conclure que la situation financière est très bien gérée, que la santé économique de nos instituts associés se renforce, entre autres grâce aux efforts d'économie budgétaire, le fait de passer en quelques années d'un « ratio » de 50 % à un seuil de 58 % est interpellant, surtout que des moyens auraient alors pu être dégagés pour des travaux d'isolation thermique de certains de nos bâtiments (châssis, toiture, chaudières, ...), ou pour y refaire certaines évacuations d'égouts.

Des travaux trop retardés ne sont pas nécessairement le signe d'une gestion durable, nous semble-t-il.

B. Centralisation des circulaires et recommandation du DPO

M. M. Streker transmet un document de 5 pages (concernant la déclaration de protection des données personnelles des membres du personnel) provenant de M. Rosario Debilio. Cette annexe au RGPD et au RT sera transmise pour information et signature à tout.e nouvel.l.e enseignant.e engagé.e, mais ne constituera pas pour autant un avenant aux anciens contrats.

Dans un courriel adressé aux directions des ESA, M. Louis Van dervelde fait la liste des différents documents légaux de l'institution à centraliser sur notre réseau, ainsi que les circulaires concernant le traitement des données à caractère personnel qui doivent être effectuées par l'Institution.

Les directions des ESA Erg et Saint-Luc ont rencontré le DPO (M. Rosario Debilio) pour une « cartographie » de nos écoles.

Ce relevé (accompagné des remarques ponctuelles de M. Rosario Debilio) devrait également permettre au personnel administratif de consulter rapidement les bases légales, et sera utile au travail de notre DPO.

C. Calendrier des prochaines réunions du CE

Conformément à la demande des mandataires, il a été décidé de fixer jusqu'à février les prochaines réunions du CE comme suit :

Les mardis **8 octobre, 12 novembre, 10 décembre et 4 février.**

Ces réunions auront toutes lieu au local Frans Collin à 14h15.

D. Remise par M. M. Streker des fiches de dépenses et recettes du mois d'avril 2019

La prochaine réunion aura lieu le mardi 8 octobre à 14h15 au local habituel.

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE